



COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON

COMMUNE DE HAUTE-ISLE

COMMUNE DE VETHEUIL

COMMUNE DE FRENEUSE

COMMUNE DE MOUSSEUX-SUR-SEINE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limites de zone et de secteur
- Ua Zone de centre urbain ancien
- Uha Secteur urbain d'extension récente
- Uhb Secteur urbain de bâti diffus
- Uj Zone urbaine de jardin
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel d'équipements publics et de loisirs
- Nh Secteur naturel de hameau
- Nj Secteur naturel de parcs et jardins
- Nzh Secteur naturel de milieu humide
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Bande de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Bande de protection des lisières (50m) en site urbain constitué
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19° :
  - Bâti
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23° :
  - Mare, alignement d'arbre
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017
- Pour information**
- Zone humide certaine dont la délimitation est à préciser
- Limite indicative de la zone inondable : se référer au PPRI vallée de la Seine et de l'Oise
- Périmètre de la réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson

**Liste des emplacements réservés**

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Extension du cimetière	3 400 m <sup>2</sup>	Commune

Département des Yvelines, commune de  
**Moisson**



**Plan local d'urbanisme**

POS approuvé le 12 décembre 1986  
1ère révision approuvée le 15 décembre 1990  
1ère modification approuvée le 17 janvier 1992

Elaboration du Plu prescrite le 16 octobre 2014  
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016  
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson

Le Maire  
Daniel Galprou

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
**plan de zonage de l'ensemble de la commune**

Date: 20 sept. 2017    Phase: Approbation    Echelle: 1 / 5 000    Plaque n°: 4.2

Agence GILSON & associés S.A.S. urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel: contact@gilsonpaysage.com

